



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00118 U6201

Adresse du projet : 144 Avenue Alfred Van Pelt 62300 Lens

Déposé en mairie le : 13/05/2026

Reçu au service le : 09/06/2026

Nature des travaux: 01012 Isolation thermique par l'extérieur

Demandeur :

LES CHAUFFAGISTES DE FRANCE
SASU LES CHAUFFAGISTES DE
FRANCE

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Ce projet porte sur l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) des façades d'un logement faisant partie d'un bâtiment regroupant deux logements jumeaux, dans un groupe de trois bâtiments identiques des années 1950 avec façades en brique rouge et modénatures en béton blanc.

Ce projet d'ITE modifierait l'aspect de la façade principale (recouvrement de la brique, suppression des modénatures, dissymétrie et surépaisseur par rapport au logement mitoyen) et gommerait les spécificités de cette architecture. Par conséquent, l'ITE étant de nature à porter atteinte au caractère du bâtiment et à l'intérêt des lieux avoisinants, l'architecte des Bâtiments de France n'est pas favorable à ce projet dans l'état.

Un nouveau projet respectant les observations suivantes pourrait être étudié :

- La façade principale en briques doit être conservée. Eventuellement, un projet d'ITE avec parement en briquettes rouges, mutualisé avec le logement mitoyen, pourrait être étudié.
- Les encadrements en béton des baies de la façade principale doivent être conservés et restitués en béton blanc pour ceux qui ont été remplacés en briques.
- L'ITE des autres façades pourrait être acceptée à condition de prolonger la couverture au-dessus de l'ITE de la façade latérale et de poser des briques d'angle au droit de la surépaisseur, aux angles de la façade. L'enduit doit être de teinte blanc-cassé ou blanc-gris (RAL 9001 ou 9002) sans baguette d'angle visible.

DP 062498 26 00118
Date d'export : 13/07/2026
Lens

Date de dépôt dossier : 13/05/2026

Libellé du fichier : avis_AB FDP_1_1.pdf

Date de numérisation du fichier : 10/07/2026

Demandeur principal : SASU LES CHAUFFAGISTES DE FRANCE

Adresse du projet : 144 Avenue Alfred Van Pelt

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX -
03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

Fait à Arras

☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

DP 062498 26 00118
Date d'export : 13/07/2026
Lens

Date de dépôt dossier : 13/05/2026

Libellé du fichier : avis ABFDP 1_1.pdf

Date de numérisation du fichier : 10/07/2026

Demandeur principal : SASU LES CHAUFFAGISTES DE FRANCE

Adresse du projet : 144 Avenue Alfred Van Pelt

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX -
03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

ANNEXE :

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.

DP 062498 26 00118
Date d'export : 13/07/2026
Lens

Date de dépôt dossier : 13/05/2026

Libellé du fichier : avis ABFDP 1_1.pdf

Date de numérisation du fichier : 10/07/2026

Demandeur principal : SASU LES CHAUFFAGISTES DE FRANCE

Adresse du projet : 144 Avenue Alfred Van Pelt